

## Programme de la Formation

# Le paysage des projets d'architecture : Une boîte à outils pour les architectes

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance  
2 étapes de validation

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Module 1 : Passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement - Module 2 : Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.  <u>Étapes à valider</u> : 1  <u>Date de l'évaluation finale</u> : 18 mai 2021	Distanciel synchrone	lundi 17 mai 2021, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL
	Distanciel synchrone	mardi 18 mai 2021, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL
Module 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage - Module 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.  <u>Étapes à valider</u> : 1  <u>Date de l'évaluation finale</u> : 21 mai 2021	Distanciel synchrone	jeudi 20 mai 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL
	Distanciel synchrone	vendredi 21 mai 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL

### CONTEXTE GÉNÉRAL

#### Contexte

A destination des architectes dont la pratique induit des questions d'inscription de leurs projets dans un paysage urbain ou rural, dans des conditions où des proportions qui ne permettent pas toujours l'intervention d'un partenaire paysagiste. Il est donc utile de passer en revue les principaux enjeux, les écueils récurrents, les questions auxquelles les architectes devront faire face dans l'élaboration de leur projet et sa réalisation.

Ce programme a été spécialement conçu à destination des architectes car, lors de petits programmes ou en marchés privés (marché du particulier par exemple), l'enveloppe budgétaire ne permet pas forcément aux maîtres d'ouvrage de compléter son équipe de maîtrise d'œuvre avec un paysagiste.

Dans d'autres cas, la surface à aménager ne nécessite pas l'intervention d'un professionnel du paysage.

Or, l'aménagement paysager est

**Cette formation est suivie d'un module complémentaire** : Choix et entretien des végétaux [Programme Végétaux](#)

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Prendre connaissance des matières premières qui alimentent la démarche et le métier de paysagiste pour en apprécier les enjeux et savoir agir en conséquence.

## PRISE EN CHARGE

Selon critères  
Faites votre demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont vous dépendez

**Cette formation a obtenu le Label Branche Architecture 2018 et 2019**

Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par Actaliens (OPCA PL)

## PUBLIC CIBLE

Architecte, collaborateur et employé d'agence faisant de la prescription

## PRÉREQUIS

Faire de la prescription

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

La formation sera sanctionnée par une attestation de présence

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

# Module 1 : Passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement - Module 2 : Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

1 étape de validation

**Modalité d'apprentissages :** Distanciel synchrone

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	lundi 17 mai 2021, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL
Distanciel synchrone	mardi 18 mai 2021, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL

**Étapes à valider :** 1

**Date de l'évaluation finale :** 18 mai 2021

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Prendre connaissance des matières premières qui alimentent la démarche et le métier de paysagiste pour en apprécier les enjeux et savoir agir en conséquence.

## FORMATEUR(S)

VOIRIOT Etienne - Paysagiste

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Etudes de cas et échange d'expérience

Documents pédagogiques

Théorie-pratique

Formation basée sur des méthodes pédagogiques actives, favorisant ainsi l'interactivité et les acquisitions. Nous favoriserons sur ce thème le lien théorie-pratique par des mises en situations, des études de cas et des échanges de pratiques.

## PROGRAMME

### MATIN

#### **Module 1 : Passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement.**

- La topographie : la gestion des pentes, les raccords aux limites de parcelle, les effets de talutage...
- Gestion des eaux pluviales : l'intégration de cette contrainte dans le dessin du projet, différentes façons d'infiltrer l'eau
- Traitement des limites : thème fondamental dans les projets de paysage la conception de la limite exprime le rapport du projet à son contexte
- Usages des espaces publics : souvent peu considéré dans les documents de programmation, les usages de l'espace public sont très souvent portés par le projet de paysage.

### APRÈS-MIDI

#### **Module 2 : Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.**

- Qualité du substrat : la terre végétale est une ressource précieuse qui conditionne une part importante de la réussite des projets de plantation, sa manipulation, sa préservation voire sa reconstitution doivent se faire avec soin.
- Principe de plantations : le choix en pépinière, le transport, la préparation de la fosse de plantation, les soins divers, se familiariser avec les enjeux d'utilisation du végétal.
- Cycle de vie : les besoins en termes d'exposition, d'entretien...

### Module

## **Module 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage - Module 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.**

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

1 étape de validation

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	jeudi 20 mai 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL
Distanciel synchrone	vendredi 21 mai 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 21 mai 2021

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Prendre connaissance des matières premières qui alimentent la démarche et le métier de paysagiste pour en apprécier les enjeux et savoir agir en conséquence.

## FORMATEUR(S)

VOIRIOT Etienne - Paysagiste

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Etudes de cas et échange d'expérience

Documents pédagogiques

Théorie-pratique

Formation basée sur des méthodes pédagogiques actives, favorisant ainsi l'interactivité et les acquisitions. Nous favoriserons sur ce thème le lien théorie-pratique par des mises en situations, des études de cas et des échanges de pratiques.

## PROGRAMME

### MATIN

#### **Module 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage**

- Les bétons et leurs traitements
- Les pierres naturelles
- Le bi-couche
- Le stabilisé

### APRÈS-MIDI

#### **Module 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.**

- Le stationnement : la tentation du tout parking
- Les jeux pour enfants : un ovni dans le projet
- La prairie fleurie : le mythe du mouvement perpétuel
- Le jardin sans entretien : même les conifères perdent leurs feuilles...

...

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

### ATTENTION !

**Ce bulletin permet d'initier votre demande d'inscription mais ne valide pas cette dernière. Conformément à nos conditions générales de vente, nous vous rappelons que votre inscription est effective à date de réception de votre règlement.**

**La convention / le contrat doit être renvoyé signé(e) ainsi que le règlement en amont de la formation. En cas de non respect de cette clause, le stagiaire ne sera pas admis dans la salle de formation et ne pourra prétendre à aucun remboursement.**

Merci de retourner ce bulletin par mail à : [inscriptions@alfa-formations.org](mailto:inscriptions@alfa-formations.org)

[Lien vers notre questionnaire pré formation à nous renvoyer avant le début de la session](#)

### FORMATION : Le paysage des projets d'architecture : Une boîte à outils pour les architectes

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Module 1 : Passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement - Module 2 : Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.  <u>Etapes à valider</u> : 1  <u>Date de l'évaluation finale</u> : 18 mai 2021	Distanciel synchrone	lundi 17 mai 2021, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL
	Distanciel synchrone	mardi 18 mai 2021, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL
Module 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage - Module 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.  <u>Etapes à valider</u> : 1  <u>Date de l'évaluation finale</u> : 21 mai 2021	Distanciel synchrone	jeudi 20 mai 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL
	Distanciel synchrone	vendredi 21 mai 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL

**Durée** : 2 jours soit 14 heures

dont :

- 14 heures en temps de formation en distanciel

**Nb d'étapes totale à valider** : 2

**Places limitées à** : 8

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

Date de naissance : ..... Département de naissance : .....

E-mail personnel : ..... (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable ..... Date d'entrée dans l'entreprise : .....

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :  Oui /  Non Architecte DPLG :  Oui /  Non

Numéro personnel National d'Architecte : .....

**Activité du stagiaire :**

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

**Mode d'exercice :**

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- FIFPL
- OPCA PEPSS ACTALIANS
- OPCO EP
- OPCO EP AGEFOS
- Autre : .....

Demande de subrogation :  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

Raison Sociale : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

Type d'entreprise : ..... Activité principale : .....

Gérant(e) : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Siret : ..... N° société d'architecture : ..... Effectif dans l'organisme : .....

<b>Module 1 : Module 1 : Passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement - Module 2 : Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.</b>		<b>7h / 1 jour</b>	
Coût pédagogique	Base	325,00 € HT / 390,00 € TTC	..... €
Frais annexes	Frais de gestion et d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )	10,00 € HT / 12,00 € TTC	..... <b>12,00 €</b>
<b>Module 2 : Module 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage - Module 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.</b>		<b>7h / 1 jour</b>	
Coût pédagogique	Base	325,00 € HT / 390,00 € TTC	..... €
Frais annexes	Frais de gestion et d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )	10,00 € HT / 12,00 € TTC	..... <b>12,00 €</b>
<b>TOTAL</b>			..... €

## MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement  Prèvements

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1 - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA.

ALFA propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs, les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc), les agences de paysages, d'architecture d'intérieur, de maîtrise d'oeuvre. Toute autre personne en rapport avec les thématiques et souhaitant suivre les formations et autres actions organisées par ALFA peuvent en faire la demande auprès de l'organisme.

Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine : enregistrement sous le numéro 41 54 02810 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15

ALFA est également certifié DATADOCKÉ depuis le 4/01/2018.

## 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉGLEMENT

- L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.

- Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné à :

E.mail : [inscriptions@alfa-formations.org](mailto:inscriptions@alfa-formations.org) - Site : [www.alfa-formations.org](http://www.alfa-formations.org)

- Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un paiement par virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCO, Pôle emploi, autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration. (Formation à régler à ALFA, pas de subrogation)

- Le bulletin d'inscription doit idéalement être envoyé par mail, il est alors considéré comme pré-inscription. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du règlement par virement (informations bancaires indiquées plus bas). En cas de paiement par virement, le payeur doit indiquer le nom du stagiaire ainsi que celui de la formation sur son ordre de virement afin qu'ALFA puisse savoir à quoi correspond le paiement reçu. Si non respect de cette indication, ALFA ne saura être tenue responsable en cas de relance pour impayé.

A la signature du bulletin d'inscription, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Programme détaillé, devis, Conditions générales applicables au 1er janvier 2015 (mise à jour au 14 mai 2019), Règlement intérieur (mis à jour au 14 mai 2019).

**La convention / le contrat doit être renvoyé signé ainsi que le règlement en amont de la formation. En cas de non respect de cette clause, le stagiaire ne sera pas admis dans la salle de formation et ne pourra prétendre à aucun remboursement.**

## 3 - OBLIGATIONS RESPECTIVES

- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libérale, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé et du devis.

- Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé par mail avant le début de la formation.

- Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation notamment les documents pédagogiques (Pour information, ALFA ne fait plus d'impression desdits documents depuis le 1er janvier 2018. Il incombe donc au stagiaire de le faire ou de venir à la formation avec les documents sur tablette ou ordinateur portable).

- A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives : attestation de présence, attestation de fin de formation, (feuille d'émargement sur demande ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires) à la condition que la formation/l'action est bien été payée et que le stagiaire ai répondu au questionnaire de satisfaction envoyé par mail dans les 48h suivant la fin de l'action de formation.

## 4 - TARIFS

- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.

- ALFA est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 20%)

- Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places disponibles après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.

- Des frais de gestion et d'organisation sont facturés à chaque inscription. Ces frais sont obligatoires et ne sont pas remboursés en cas de désistement de la part du stagiaire, pour quelque raison que ce soit (sauf cause réelle et sérieuse, sur présentation d'un justificatif).

- Pour certaines formations, il est possible de réserver un repas au tarif de 20€ HT (24€ TTC). Dans ce cas, le stagiaire l'indiquera en cochant la case spécifique sur le bulletin d'inscription.

## RIB pour paiement par virement (au plus tard 48h avant le début de la formation) :

Domiciliation : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (Agence Nancy)

RIB : 14707 / 00020 / 020 19 87428 4 / 17

IBAN :FR76 1470 7000 2002 0198 7428 417

BIC : CCBPFRPPMTZ

## 5 - DÉLAIS DE RETRACTATION

- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter et au plus tard, 2 semaines avant le début de la formation. Il en informe l'organisme de formation par simple lettre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire (hormis les frais de gestion, comme indiqué à l'article 4 des présentes CGV).

## 6 - REPORT - ANNULATION - ABSENCE



#### **Du fait d'ALFA :**

- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

#### **Du fait du stagiaire :**

- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 14 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure + Frais des gestion (voir article 4 des présentes CGV).
- En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation (hormis Frais des gestion - voir article 4 des présentes CGV). Le stagiaire est invité à suivre les modules pour lesquels il n'a pu être présent pour ce cas de force majeure, lors d'une session ultérieure.
- Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, etc, soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO.
- Dans tous les cas, les frais de gestion et d'organisation ne sont pas rétrocédés.
- La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.
- L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations peut-être accompagnée des feuilles d'émergence (sur demande), totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

#### **7 - RÈGLEMENT DE LITIGE**

- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.

**CGV mise à jour le 25 MARS 2020.**